



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 12 – du 28/11/2023

**Présidence : Sophie CHARRUET**

**Présents : Mme S. CHARRUET, M. PELLETIER, Assistent M. RABIER, P –Y Bernier.**

**Excusés : M-A KOCHKAR, S. ROCHAT, E.PACOTTE**

**Absents non excusés :**

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 15H

### Ordre du jour.

- ➡ Courriers
- ➡ Suivi des compétitions
- ➡ Festival U13
- ➡ Report de match
- ➡ Plateau de Noël U7

La commission valide le PV n° 11 du 21/11/2023.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- ➔ Courriel du 23/11/2023 de US VIVO 04 : Changement lieu du Festival U13 du 25/11/2023. Lu et noté.
- ➔ Courriel du 22/11/2023 de US VEYNES SERRES : Modification lieu plateau U11 du 25/11/23. Lu et noté
- ➔ Courriel du 23/11/2023 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Absence 1 équipe à SAINT BONNET et 1 équipe à GAP en U11 le 25/11/2023. Lu et noté.
- ➔ Courriel du 24/11/23 de GJ MOYENNE DURANCE : Présence de 2 équipes au lieu de 3 au plateau U9 du 25/11/2023. Lu et noté
- ➔ Courriel du 28/11/2023 de BARCELONNETTE FC : Impossibilité de recevoir le samedi 09/12/2023. Lu, noté et réponse faite pour l'organisation de ce plateau en mode futsal à Seyne.

## RETOUR CSR

- ➔ RAS

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux.

L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place **30 minutes avant le coup d'envoi** de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.

### CRITERIUM U13

#### ➔ Journée 5 du 18/11/2023

##### D1

- Match n° 27073514, O BRIANCON SERRE CHE 1 – Entente DAB 1 : Manque feuille de match et défi jonglage. **Reçues.**

##### D2 – Poule A

- Match n° 27073543, L'ARGENTIERE Sp 1 – AF CHAMPSAUR VALGAU 1 : Manque feuille de défi jonglage. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

##### D2 – Poule B

- Match n° 27109783, US VIVO 04 3 – GAP Foot 04 4 : Manque feuille de défi jonglage. **Reçue.**

##### D2 – Poule D

- Match n° 27073628, GJ DURANCE VERDON 3 – AS FORCALQUIER 1 : Manque feuille de match. **Reçue.**

### FESTIVAL U13

#### ➔ 1<sup>er</sup> tour : Samedi 25 novembre 2023

- 8 plateaux de 4 équipes donnant 2 qualifiés par plateau (**En gras les équipes qualifiées.**)
- **A MALIJAI : SC VINON DURANCE 1 (9 points) – AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 (6 points) - L'ARGENTIERE Sp 1 (Absent) – Entente MALIJAI/VOLONNE 1 (Absent)**



# PÔLE TECHNIQUE

- **A VILLENEUVE** : US VIVO 04 1 (6 points) – FC LA SAULCE 1 (4 points, vainqueur shoot-out) – US VIVO 04 2 (4 points, perdant shoot-out) – US VIVO 04 3 (0 point)
- **A SAINT BONNET** : US VEYNES SERRES 1 (9 points) – AS DAUPHIN 1 (6 points) – AS FORCALQUIER 1 (3 points) - AF CHAMPSAUR VALGAU 1 (0 point).
- **A GAP** : GAP Foot 04 1(9 points) – GAP Foot 05 3 (4 points) – GAP Foot 05 2 (2 points) – GAP Foot 05 4 (1 point).
- **A AIGLUN** : GJ MOYENNE DURANCE 1 (9 points) – GJ MOYENNE DURANCE 2 (4 points vainqueur shoot-out) - Entente D.A.B. 1 (4 points, perdant shoot-out) – Entente D.A.B. 2 (0 point)
- **A LARAGNE** : EP MANOSQUE 1 (7 points, vainqueur shoot-out) – O BRIANCON SERRE CHE 1 (7 points, perdant shoot-out) – LARAGNE Sp 1 (3 points) - L'AVANCE FC 1 (Absent)
- **A SISTERON** : FC SISTERON 1 (9 points) – FC SISTERON 2 (6 points) - ASF TALLARD 1 (3 points) – ORAISON Sp 1 (Absent)
- **A VALENSOLE** : GJ DURANCE VERDON 1 (7 points, vainqueur shoot-out) – GJ DURANCE VERDON 2 (7 points, perdant shoot-out) – GJ DURANCE VERDON 3 (3 points) – Entente EMBRUN/SCES 1 (Absent)

## ➡ Phase départementale :

- Un tournoi à 16 équipes en formule échiquier intégrant les défis techniques et éducatifs.

## CRITERIUM U11

### Journée N°6 du 18/11/2023 - Plateau Classique

- Site N° 1 et 2 à L'Argentière. Manque feuille de plateau et de défi. **Reçu feuille de plateau uniquement.** Manque les feuilles de présence. La **commission transmet à la CSR pour suite à donner.** **La commission rappelle au club de l'ARGENTIERE SPORTS que le verso de la feuille de plateau doit être remplie par l'ensemble des clubs présents.**
- Site N° 3 et 4 à Embrun. Manque feuille de plateau et de défi. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 5 et 6 à Veynes. Manque feuille de plateau et de défi. **Reçues.**
- Site N°11 à Malijai. Manque feuille de plateau et de défi. **Reçues.**
- Site N° 14 St André Les Alpes. Manque feuille de plateau et de défi. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 15 et 16 à Valensole. Manque feuille de plateau et de défi. **Reçues.**

### Journée N°7 du 25/11/2023 - Plateau - Jour de Coupe

- Site N°3 à Chorges. Absence prévenue de L'Argentière 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 4 à Gap. Manque feuilles de présence et de défi. **La commission demande au club de GAP FOOT 05 de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 05/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N° 6 à Tallard. Absence prévenue de Laragne 3. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N°10 à Forcalquier. Absence non prévenu Forcalquier 1 F. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 12 à Dauphin. Manque feuilles de présence de l'ASVG. **La commission demande au club de l'ASVG de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 05/12/2023 délai de rigueur.**



# PÔLE TECHNIQUE

**Rappel procédure : la commission informe à nouveau les clubs de l'obligation d'utiliser FAL pour la transmission des feuilles de plateau et de présence. Un outil comme le site internet [www.ilovepdf.com](http://www.ilovepdf.com) permet de saisir facilement les pièces demandées. Cet outil permet de fusionner plusieurs documents JPEG ou PNG (photos) en un seul document pdf. Il est demandé aux clubs de prendre une photo par feuille et d'utiliser cet outil afin de transmettre sur le logiciel FAL.**

## CRITERIUM U9

### Journée N° 5 du 18/11/2023

- Site n°2 à La Batie Neuve : Manque la feuille de présence de l'ARGENTIERE SPORTS. **Reçues.**
- Site n°5 à Digne les bains : La feuille de présence du FC VOLONNE est illisible. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n°6 à Forcalquier : Manque la feuille de présence de Sainte Tulle Pierrevert.. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site n°8 à Vinon : Manque la feuille de plateau. **Reçues.**

### Journée N°6 du 25/11/2023 Interclub.

- Site N° 1 à L'Argentière. Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de L'ARGENTIERE SPORTS de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°2 à Embrun. Manque feuille de plateau et la feuille de présence de AS EMBRUN. **La commission demande au club de AS EMBRUN de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°3 à La Batie Neuve. Manque feuille de présence de US La Blanche Seynes Les Alpes. **La commission demande au club de US LA BLANCHE SEYNES LES ALPES de nous faire parvenir ce document pour le 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°4 La Roche Sport. Plateau annulé.
- Site N° 5 à Laragne. Manque feuille de présence du club de SISTERON FC. **La commission demande au club de SISTERON FC de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N° 7 à Volonne. Manque feuille de présence de FC VOLONNE et GJAB. **La commission demande au club de FC VOLONNE et de GJAB de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N° 11 à Reillanne. Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de FC CERESTE REILLANNE de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N° 12 à Pierrevert. Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de ASA de nous faire parvenir ces documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**



# PÔLE TECHNIQUE

## PLATEAU U7

### Journée N°4 du 25/11/2023 Interclubs

- Site N°1 à L'argentière : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'ARGENTIERE SPORTS de nous faire parvenir les documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°2 à la Batié neuve : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de L'AVANCE FC de nous faire parvenir les documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°4 à la Roche : **plateau annulé**
- Site N°6 à Volonne : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de Malijai de nous faire parvenir les documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°8 à Villeneuve : Manque la feuille de présence de Forcalquier. **La commission demande au club de l'AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°9 à Valensole : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'ASVG de nous faire parvenir les documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°10 à Reillanne : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de Céreste Reillanne de nous faire parvenir les documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**
- Site N°11 à Pierrevert : Manque les feuilles de plateau et de présence. **La commission demande au club de l'ASA de nous faire parvenir les documents pour le mardi 5/12/2023 délai de rigueur.**

### RAPPEL U7, U9 et U11

**Il est important pour les clubs quittant les plateaux avant le terme de ceux-ci d'avertir les clubs recevant de leurs départs**

## REPORT DE MATCH

Club Demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévue	Nouvelle Date	Nouvel Horaire	Remarques
District	D1 n° 27073519 FC SISTERON 1 - GJDV 1	02/12	14h30	02/12	13h00	Problème installation
District	D2 Poule C n° 27073605 GJDV 2 – GJMD 3	02/12	13h30	02/12	13h00	Rencontre U14
District	D2 Poule B n° 27109785 FC SISTERON 2 – ASF TALLARD 1	02/12	13h30	02/12	13h00	Problème installation
GJMD	D1 n° 27073522 GJMD 1 – OBSC 1	09/12	13h30	09/12	14h30	A LES MEES
GJMD	D2 Poule B n° 27109788 GJMD 2 – FC LA SAULCE 1	09/12	13h30	09/12	13h00	A LES MEES



# PÔLE TECHNIQUE

EP MANOSQUE	D2 Poule C n° 27073606 EP MANOSQUE 1 – GAP Foot 05 3	09/12	13h30	09/11	12h45	Problème éclairage
GJMD	D2 Poule C n° 27073609 GJMD 3 – US VIVO 04 2	09/12	13h30	09/12	13h00	A LES MEES
District	D2 Poule D n°27073621 GJMD 4 – GJDV 3			16/12	13h30	A LES MEES

La séance est levée à 16h30.

Prochaine réunion le 05 décembre à 15H.

**Présidente de la commission**  
**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**  
**Marvin RABIER**